

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 23/132/F

SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2023

OBJET : FINANCES
Budget Principal - Décision modificative budgétaire n°2 - Exercice 2023.

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 octobre 2023 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Christiane REVEST ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Pierre-Olivier MILANINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Pierre-Olivier MILANINI à Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS à Jacky AGOSTINI ; Jean-Claude TAFANI à Vincent GAMBINI ; Gérard CESARI à Grégory SUSINI ; Marie-Luce SAULI à Michel GIRASCHI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Janine ZANNINI ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Santina FERRACCI à Claire ROCCA SERRA ; Ange Paul VACCA à Nathalie MAISETTI ; ; Georges MELA à Jean-Michel SAULI ; Etienne CESARI à Christiane REVEST.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 5^{ème} Adjoint délégué aux finances, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il est rappelé que le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2022 ont été approuvés par l'assemblée délibérante le 3 avril 2023 et que dès lors, le Budget Primitif de l'exercice adopté par la même séance a intégré les résultats antérieurs, par la reprise des excédents et des reports d'opérations de 2022, tant en dépenses qu'en recettes, permettant ainsi dès le début de l'exercice, une disponibilité et une lisibilité complète des crédits budgétaires en engagements comptables de la Commune.

Ces décisions modificatives budgétaires interviennent pour les sections de fonctionnement et d'investissement afin d'intégrer des corrections sur les prévisions budgétaires concernant une estimation plus précise des dépenses et des recettes.

En conséquence, il convient de procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2023 et la fin de l'exercice comptable.

Les principales modifications proposées pour le budget sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 611 « contrats de prestations de services » est crédité de la somme de 16.475,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 61524 « Entretien bois et forêts » est crédité de la somme de 80.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 615231 « Entretien, réparations voiries » est crédité de la somme de 80.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 014 « Atténuations de produits », compte 739223 « Fonds péréquation ress. com. et intercom » est crédité de la somme de 23.525,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 022 «Dépenses imprévues» est débité de la somme de 200.000,00 €.

Récapitulatif par compte

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2023 (RAR + voté +DM1)	Proposition DM2	TOTAL
011 - Charges à caractère général	611 - contrats de prestations de services	1.247.970,63 €	16.475,00 €	1.264.445,63 €
011 - Charges à caractère général	61524 - Entretien bois et forêts	3.431,99	80.000,00 €	83.431.99 €
011 - Charges à caractère général	615231 - Entretien, réparations voiries	74.104,31 €	80.000,00 €	154.104,31 €
014 - Atténuations de produits	739223 - Fonds péréquation ress. com. et intercom	475.000,00 €	23.525,00 €	498.525,00 €
022 - Dépenses imprévues		845.000,00 €	-200.000,00 €	645.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2023 (RAR + voté + DM1)	Proposition DM2	TOTAL
011 - Charges à caractère général	5.949.992,70 €	176.475,00 €	6.126.467,77 €
014 - Atténuations de produits	914.996,00 €	23.525,00 €	938.521,00 €
022 - Dépenses imprévues	845.000,00 €	-200.000,00 €	645.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget Principal.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°23/042/F du 03 avril 2023 portant vote du Compte de gestion - Exercice 2022,

Vu la délibération n°23/043/F du 03 avril 2023 portant vote du Compte administratif - Exercice 2022,

Vu la délibération n°23/053/F du 03 avril 2023 portant vote des budgets primitifs – Exercice 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 06 octobre 2023,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la décision modificative budgétaire n° 2 comme détaillées ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 611 « contrats de prestations de services » est crédité de la somme de 16.475,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 61524 « Entretien bois et forêts » est crédité de la somme de 80.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 615231 « Entretien, réparations voiries » est crédité de la somme de 80.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 014 « Atténuations de produits », compte 739223 « Fonds péréquation ress. com. et intercom » est crédité de la somme de 23.525,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 022 « Dépenses imprévues » est débité de la somme de 200.000,00 €.

Récapitulatif par compte

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2023 (RAR + voté + DM1)	Proposition DM2	TOTAL
011 - Charges à caractère général	611 - contrats de prestations de services	1.247.970,63 €	16.475,00 €	1.264.445,63 €
011 - Charges à caractère général	61524 - Entretien bois et forêts	3.431,99	80.000,00 €	83.431,99 €
011 - Charges à caractère général	615231 - Entretien, réparations voiries	74.104,31 €	80.000,00 €	154.104,31 €
014 - Atténuations de produits	739223 - Fonds péréquation ress. com. et intercom	475.000,00 €	23.525,00 €	498.525,00 €
022 - Dépenses imprévues		845.000,00 €	-200.000,00 €	645.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2023 (RAR + voté + DM1)	Proposition DM2	TOTAL
011 - Charges à caractère général	5.949.992,70 €	176.475,00 €	6.126.467,77 €
014 - Atténuations de produits	914.996,00 €	23.525,00 €	938.521,00 €
022 - Dépenses imprévues	845.000,00 €	-200.000,00 €	645.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget Principal.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

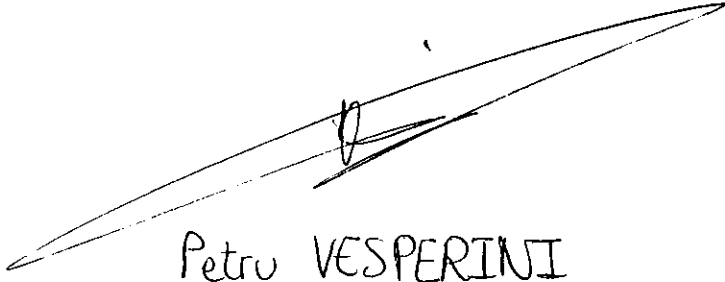
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	11
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal line with a small loop in the middle, followed by a shorter horizontal line below it.

Petru VESPERINI